

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 360

présenté par

M. Viala, M. Pierre-Henri Dumont, M. Cinieri, M. Viry, M. Boucard, Mme Corneloup,
M. Sermier, Mme Beauvais, M. Saddier, M. Le Fur, M. Brun et Mme Kuster

ARTICLE 16

À l'alinéa 30, après le mot :

« recommandations »,

insérer les mots :

« , après consultation des opérateurs de compétence, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une meilleure prise en compte de l'avis des opérateurs de compétences est le moyen le plus adapté pour faire évoluer à long terme France Compétences. Cela permettra entre autres que les formations proposées et surtout la popularisation de l'accès à ces dernières soient optimisées pour concrétiser la liberté de choisir son avenir professionnel. Notamment, l'égal accès à la formation doit prendre en compte les équilibres de financement entre les différents centres de formation pour ne pas désavantager un territoire et ses particularités par rapport à d'autres.